



PREFET DU NORD

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 213 - OCTOBRE 2013**

# SOMMAIRE

## 59\_Préfecture du Nord

### Cabinet du Préfet

Arrêté N °2013280-0004 - Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Auby .....	1
Arrêté N °2013280-0005 - Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Flers- en- Escrebieux .....	5
Arrêté N °2013280-0006 - Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Gravelines .....	9
Arrêté N °2013280-0007 - Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Lille .....	14
Arrêté N °2013280-0008 - Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Loon- Plage .....	20
Arrêté N °2013280-0009 - Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Loos .....	26
Arrêté N °2013280-0010 - Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Moncheaux.....	30
Arrêté N °2013280-0011 - Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Ostricourt .....	34
Arrêté N °2013280-0012 - Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Sequedin .....	39
Arrêté N °2013280-0013 - Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Thumeries .....	43
Arrêté N °2013280-0014 - Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Valenciennes .....	48
Arrêté N °2013280-0015 - Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Wahagnies .....	52





PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2013280-0004**

**signé par  
Dominique BUR - Préfet du Nord**

**le 07 Octobre 2013**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Auby



PRÉFET DU NORD

Cabinet du préfet

Service interministériel  
régional des affaires  
Civiles et économiques  
de défense et de  
protection civile

Bureau de l'information  
et de la sensibilisation

**Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Auby**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu les décret n°2010-1254 relatif à la prévention des risques;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mai 2012 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de NYRSTAR ;

Sur proposition du Directeur de cabinet ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> - Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Auby sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de Auby, préfecture et sous-préfecture. Le dossier d'information est consultable sur le site internet de la préfecture.

Article 2 - L'arrêté du 21 avril 2011 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Auby est abrogé.

Article 3 - Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressées au maire de Auby et à la chambre départementale des notaires. Le présent arrêté sera affiché en mairie de Auby.

Article 4 - Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, le Sous-préfet de l'arrondissement de Douai, les chefs de services régionaux et départementaux et le maire de la commune de Auby sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lille, le 07 OCT. 2013  
Le Préfet

  
Dominique BUR

## Commune de Auby

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n°

du 07/10/13

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

<b>Approuvé (PPRT Nyrstar)</b>	date	03/05/2012	effet	Thermique
				Suppression
				Toxique
	date		effet	
	date		effet	

Les documents de référence sont :

Zonage réglementaire du PPRT DE NYRSTAR approuvé le 03/05/2012	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
PPRT approuvé du site NYRSTAR	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5 <input type="checkbox"/>	Moyenne zone 4 <input type="checkbox"/>	Modérée zone 3 <input type="checkbox"/>	Faible zone 2 <input checked="" type="checkbox"/>	Très faible Zone 1 <input type="checkbox"/>
---------------------------------------	---	---	---	---

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait du zonage réglementaire du PPRT Nyrstar approuvé le 03/05/2012

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date

Le préfet de département



**Plan de Prévention des Risques Technologiques**  
**Site NYRSTAR approuvé le 03/05/2012**  
**Commune d'AUBY**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

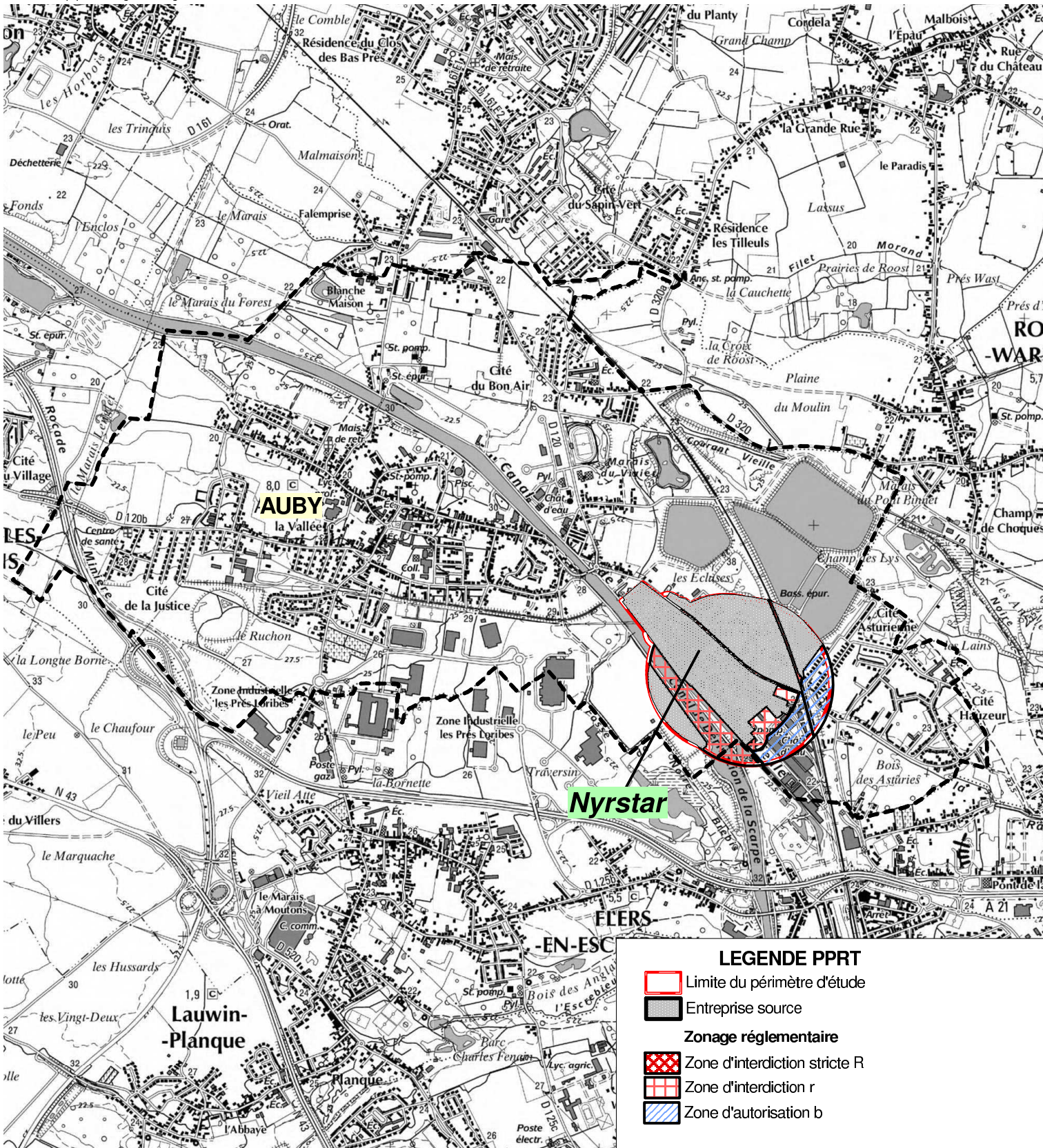
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
 DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Stratégie Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
 CS 90007  
 59042 Lille Cedex  
 www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr



Ech:1/25000



**LEGENDE PPRT**

- Limite du périmètre d'étude
- Entreprise source
- Zonage réglementaire**
- Zone d'interdiction stricte R
- Zone d'interdiction r
- Zone d'autorisation b

0 0.5 1  
 kilomètres  
 © SCAN 25 IGN créé le 11/07/2013



PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2013280-0005**

**signé par  
Dominique BUR - Préfet du Nord**

**le 07 Octobre 2013**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Flers-en-Escrebieux



PRÉFET DU NORD

Cabinet du préfet

Service interministériel  
régional des affaires  
Civiles et économiques  
de défense et de  
protection civile

Bureau de l'information  
et de la sensibilisation

**Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Flers-en-Escrebieux**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu les décret n°2010-1254 relatif à la prévention des risques;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mai 2012 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de NYRSTAR ;

Sur proposition du Directeur de cabinet ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> - Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Flers-en-Escrebieux sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de Flers-en-Escrebieux, préfecture et sous-préfecture. Le dossier d'information est consultable sur le site internet de la préfecture.

Article 2 - L'arrêté du 21 avril 2011 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Flers-en-Escrebieux est abrogé.

Article 3 – Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressées au maire de Flers-en-Escrebieux et à la chambre départementale des notaires. Le présent arrêté sera affiché en mairie de Flers-en-Escrebieux.

Article 4 - Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, le Sous-préfet de l'arrondissement de Douai, les chefs de services régionaux et départementaux et le maire de la commune de Flers-en-Escrebieux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lille, le 07 OCT. 2013  
Le Préfet

Dominique BUR

## Commune de Flers en Escrebieux

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n°

du

07/10/13

mis à jour le

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	

date

date

date

date

date

aléa

aléa

aléa

aléa

aléa

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

Approuvé (PPRT Nyrstar)	date	03/05/2012	effet	Thermique
	date		effet	Toxique
	date		effet	Surpression

date

date

date

effet

effet

effet

Les documents de référence sont :

PPRT Nyrstar approuvé le 03/05/2012	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone **5**

Moyenne zone **4**

Modérée zone **3**

Faible zone **2**

Très faible Zone **1**

## pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait du zonage réglementaire du PPRT Nyrstar approuvé le 03/05/2012


### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date

Le préfet de département



**Plan de Prévention des Risques Technologiques  
Site NYRSTAR approuvé le 03/05/2012  
Commune de FLERS-EN-ESCREBIEUX**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

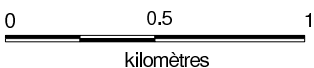
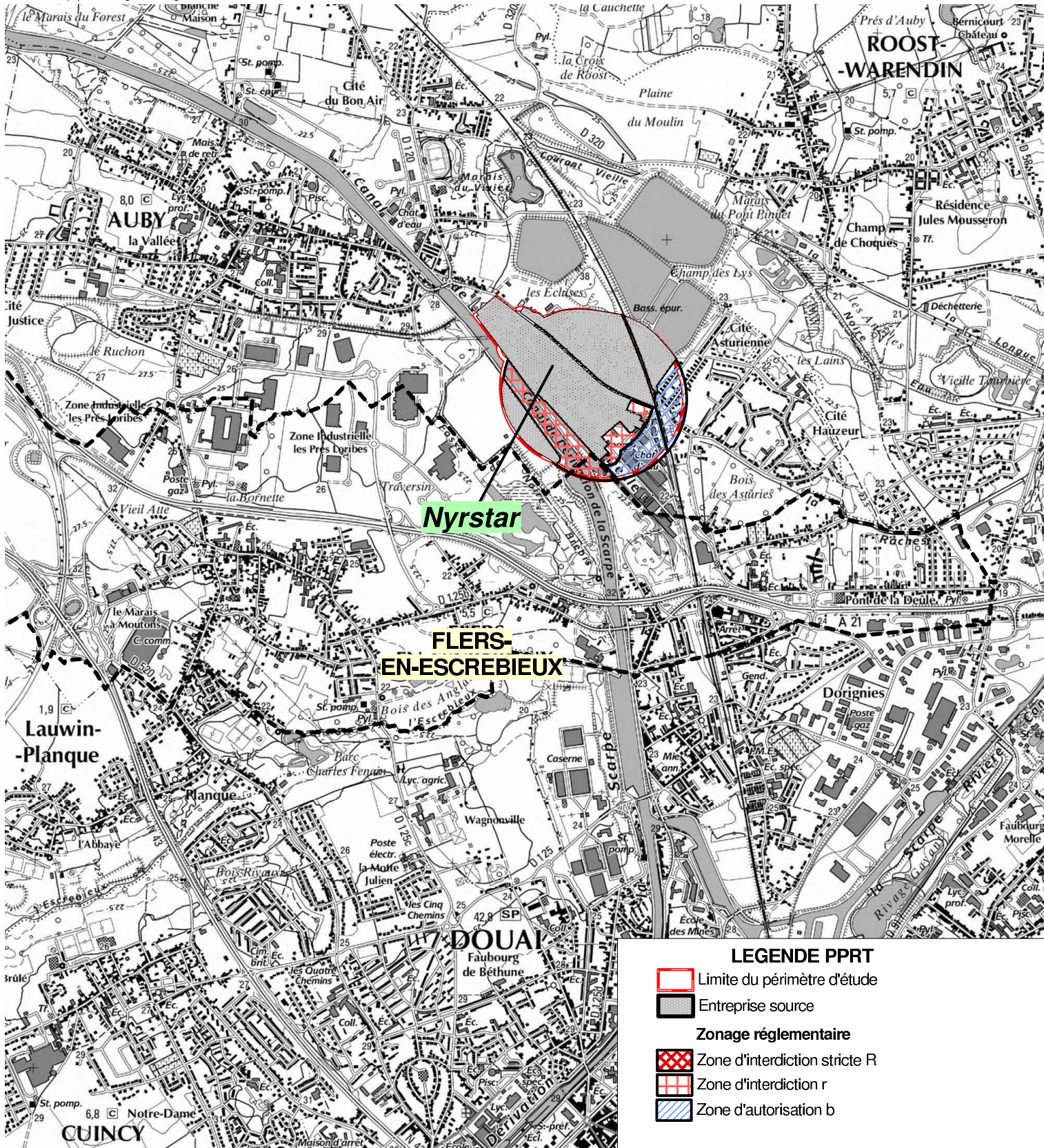
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Stratégie Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
CS 90007  
59042 Lille Cedex  
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr



Ech:1/25000



© SCAN 25 IGN créé le 11/07/2013





PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2013280-0006**

**signé par  
Dominique BUR - Préfet du Nord**

**le 07 Octobre 2013**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Gravelines



PRÉFET DU NORD

Cabinet du préfet

Service interministériel  
régional des affaires  
Civiles et économiques  
de défense et de  
protection civile

Bureau de l'information  
et de la sensibilisation

**Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Gravelines**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu les décret n°2010-1254 relatif à la prévention des risques;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 2012 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de ALCAN DUNKERQUE ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2013 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de APF ;

Sur proposition du Directeur de cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Gravelines sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de Gravelines, préfecture et sous-préfecture. Le dossier d'information est consultable sur le site internet de la préfecture.

**Article 2** - L'arrêté du 21 avril 2011 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Gravelines est abrogé.

**Article 3** - Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressées au maire de Gravelines et à la chambre départementale des notaires. Le présent arrêté sera affiché en mairie de Gravelines.

**Article 4** - Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, le Sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque, les chefs de services régionaux et départementaux et le maire de la commune de Gravelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lille, le 07 OCT. 2013  
Le Préfet

Dominique BUR



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Stratégie Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
CS 90007  
59042 Lille Cedex  
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

Plan de Prévention des Risques Technologiques

Site BASF Agri-Production approuvé le 17/12/2010

Site APF approuvé le 21/02/2013,

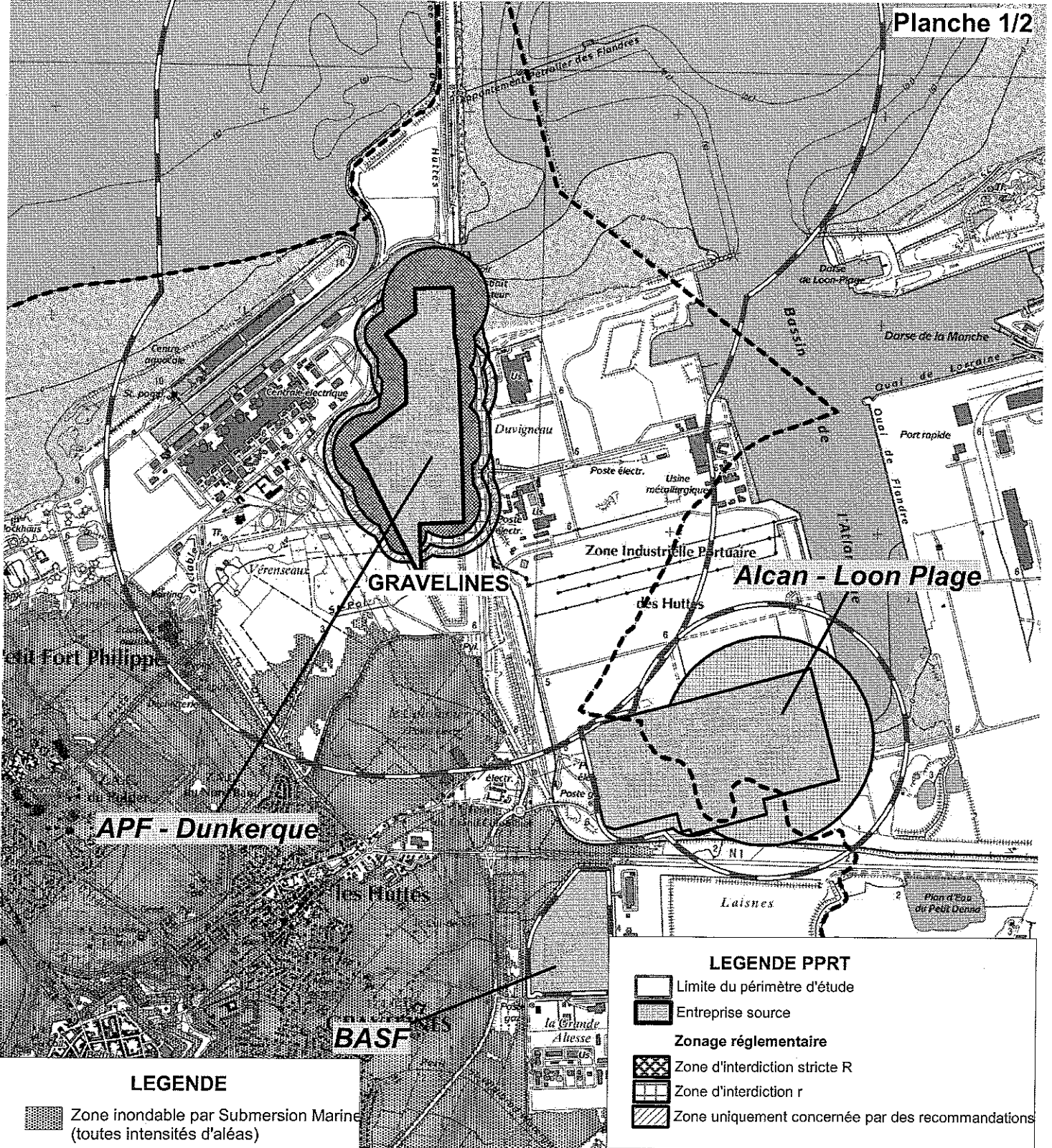
Site ALCAN approuvé le 12/04/2012

Information du risque de Submersion Marine  
sur le bassin de risque de Gravelines à Oye-Plage  
Commune de GRAVELINES



Ech: 1/25000

Planche 1/2



LEGENDE

Zone inondable par Submersion Marine  
(toutes intensités d'aléas)

Limite communale

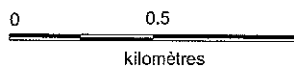
Source: étude DREAL/DHI Septembre 2011

LEGENDE PPRT

Limite du périmètre d'étude  
 Entreprise source

Zonage réglementaire

Zone d'interdiction stricte R  
 Zone d'interdiction r  
 Zone uniquement concernée par des recommandations



© SCAN 25 IGN

créé le 10/07/2013



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD  
Stratégie Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
CS 90007  
59042 Lille Cedex  
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS  
**Plan de Prévention des Risques Technologiques**  
Site BASF Agri-Production approuvé le 17/12/2010  
Site APF approuvé le 21/02/2013,  
Site ALCAN approuvé le 12/04/2012

**Information du risque de Submersion Marine**  
**sur le bassin de risque de Gravelines à Oye-Plage**  
**Commune de GRAVELINES**



Ech:1/25000

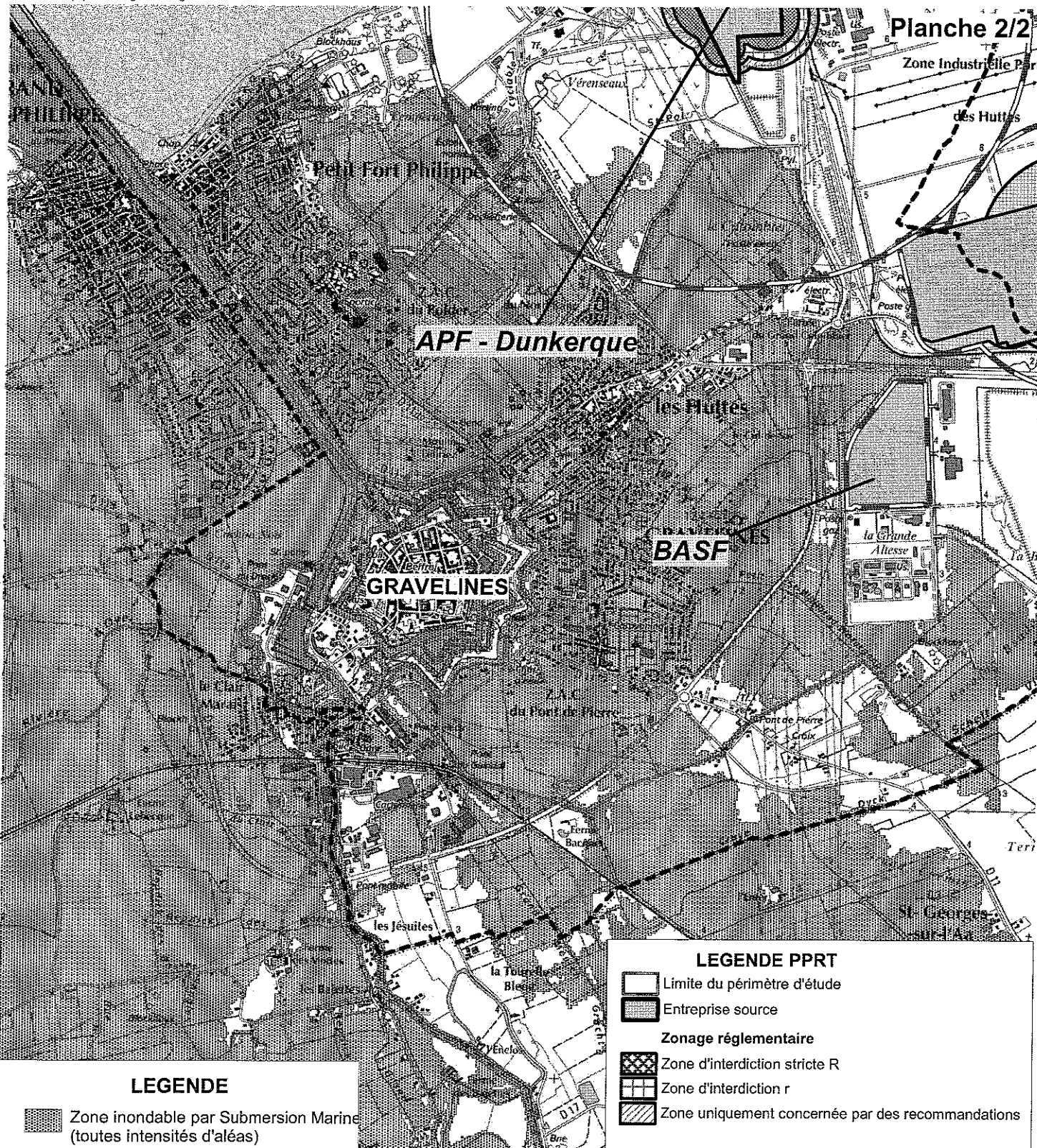


Planche 2/2

**LEGENDE**

Zone inondable par Submersion Marine (toutes intensités d'aléas)

Limite communale

Source: étude DREAL/DHI Septembre 2011

**LEGENDE PPRT**

Limite du périmètre d'étude

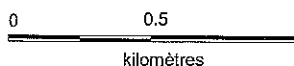
Entreprise source

**Zonage réglementaire**

Zone d'interdiction stricte R

Zone d'interdiction r

Zone uniquement concernée par des recommandations



© SCAN 25 IGN

créé le 10/07/2013



## Commune de Gravelines

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° \_\_\_\_\_ du 07/10/13 mis à jour le \_\_\_\_\_

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui  non \_\_\_\_\_

Prescrit	date	13/02/2001	aléa	Inondation
Prescrit	date	13/09/2011	aléa	Risques littoraux
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPRt ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui  non \_\_\_\_\_

Approuvé (PPRT BASF)	date	17/12/2010	effet	Thermique Toxique Suppression
Approuvé (PPRT Total APF)	date	10/06/2009	effet	Thermique Suppression
Approuvé (PPRT Alcan Aluminium)	date	12/04/2012	effet	Thermique Toxique Suppression

Les documents de référence sont :

PPRT BAF approuvé le 17/12/2010	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
PPRT Total APF approuvé le 21/02/2013	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
PPRT Alcan Aluminium approuvé le 12/04/2012	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2  Très faible Zone 1

### pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait du zonage réglementaire du PPRT BASF approuvé le 17/12/2010  
Extrait du zonage réglementaire du PPRT Total APF approuvé le 21/02/2013  
Extrait du zonage réglementaire du PPRT Alcan Aluminium approuvé le 12/04/2012  
Cartographie des zones inondables par submersion marine

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date \_\_\_\_\_

Le préfet de département \_\_\_\_\_



PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2013280-0007**

**signé par  
Dominique BUR - Préfet du Nord**

**le 07 Octobre 2013**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Lille



## PRÉFET DU NORD

Cabinet du préfet

Service interministériel  
régional des affaires  
Civiles et économiques  
de défense et de  
protection civile

Bureau de l'information  
et de la sensibilisation

### Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Lille

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu les décret n°2010-1254 relatif à la prévention des risques;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2012 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de PC LOOS ;

Sur proposition du Directeur de cabinet ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** - Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Lille sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de Lille, préfecture et sous-préfecture. Le dossier d'information est consultable sur le site internet de la préfecture.

**Article 2** - L'arrêté du 21 avril 2011 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Lille est abrogé.

**Article 3** - Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressées au maire de Lille et à la chambre départementale des notaires. Le présent arrêté sera affiché en mairie de Lille.

**Article 4** - Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, les chefs de services régionaux et départementaux et le maire de la commune de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lille, le 07 OCT. 2013  
Le Préfet

Dominique BUR



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

## Commune de Lille

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n°

du 07/10/13

mis à jour le

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui  non

Approuvé (PER mouvements de terrains)

date 16/05/1990

aléa Effondrement de terrain du à la présence de cavités

Prescrit

date 13/02/2001

aléa Inondation

date

aléa

date

aléa

date

aléa

date

aléa

Les documents de référence sont :

PER mouvements de terrains approuvé

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui  non

Approuvé (PPRT Produits Chimiques de Loos)

date 30/08/2012

effet Toxique

date

effet

date

effet

Les documents de référence sont :

PPRT Produits Chimiques de Loos approuvé le 30/08/2012

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2  Très faible Zone 1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait du zonage réglementaire du PPRT Produits Chimiques de Loos approuvé le 30/08/2012

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date

Le préfet de département

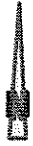


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

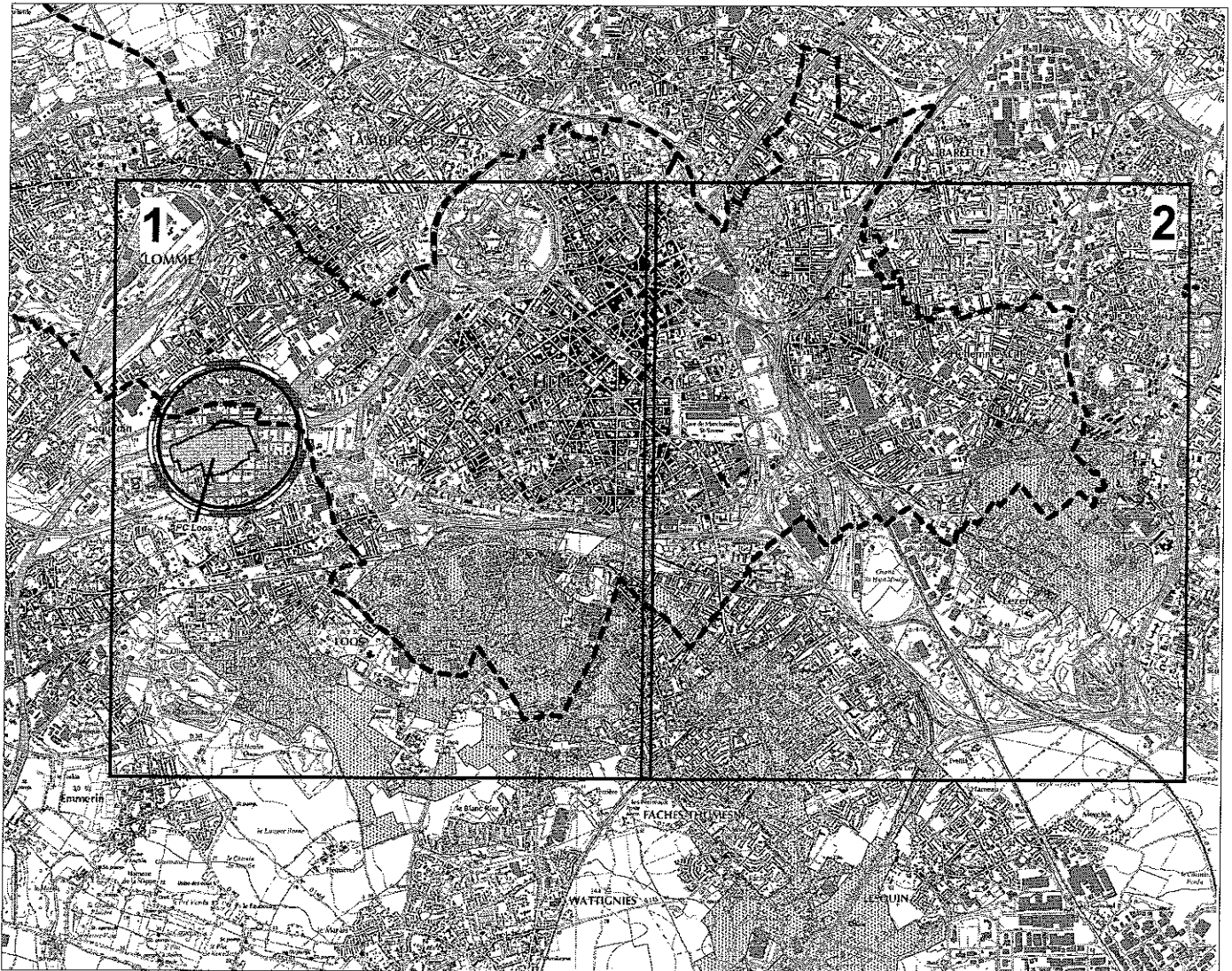
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD  
Stratégie Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
CS 90007  
59042 Lille Cedex  
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

# Plan de Prévention des Risques Technologiques Site PC Loos approuvé le 30/08/2012 EXTRAIT du zonage PER cavités de Lille approuvé le 16/05/1990 et le 27/06/1990 (secteur Hellemmes) Commune de LILLE




Ech:1/60000



### LEGENDE PER cavités


 zonage PER cavités

### LEGENDE PPRT

 Limite du périmètre d'étude

 Entreprise source

Zonage réglementaire

 Zone d'interdiction r





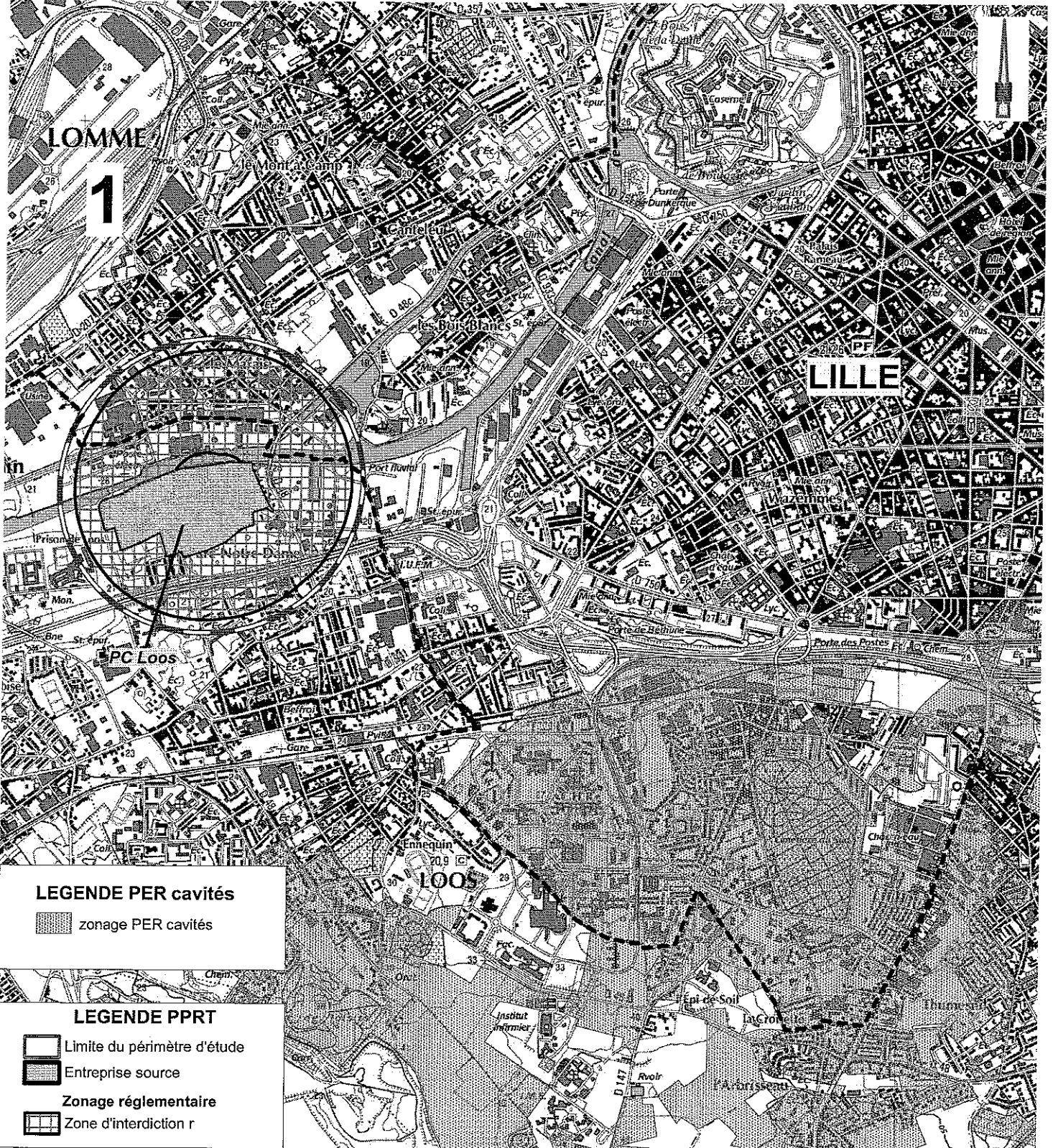
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD  
Stratégie Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
CS 90007  
59042 Lille Cedex  
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

# Plan de Prévention des Risques Technologiques Site PC Loos approuvé le 30/08/2012 EXTRAIT du zonage PER cavités de Lille approuvé le 16/05/1990 et le 27/06/1990 (secteur Hellemmes) Commune de LILLE

Ech:1/25000



0 0.5 1  
kilomètres

© SCAN 25 IGN

créé le 11/07/2013



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Stratégie Information sur les Risques

**Plan de Prévention des Risques Technologiques**  
**Site PC Loos approuvé le 30/08/2012**  
**EXTRAIT du zonage PER cavités de Lille**  
**approuvé le 16/05/1990 et le 27/06/1990 (secteur Hellemmes)**  
**Commune de LILLE**

62 Boulevard de Belfort  
CS 90007  
59042 Lille Cedex  
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

Ech:1/25000



**LEGENDE PER cavités**

zonage PER cavités

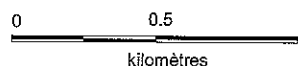
**LEGENDE PPRT**

Limite du périmètre d'étude

Entreprise source

Zone réglementaire

Zone d'interdiction r



© SCAN 25 IGN

créé le 11/07/2013



PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2013280-0008**

**signé par  
Dominique BUR - Préfet du Nord**

**le 07 Octobre 2013**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Loon- Plage

PRÉFET DU NORD

Cabinet du préfet

Service interministériel  
régional des affaires  
Civiles et économiques  
de défense et de  
protection civile

Bureau de l'information  
et de la sensibilisation

**Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Loon-Plage**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu les décret n°2010-1254 relatif à la prévention des risques;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 2012 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de ALCAN DUNKERQUE ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2013 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de APF ;

Sur proposition du Directeur de cabinet ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> - Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Loon-Plage sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de Loon-Plage, préfecture et sous-préfecture. Le dossier d'information est consultable sur le site internet de la préfecture.

Article 2 - L'arrêté du 21 avril 2011 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Loon-Plage est abrogé.

Article 3 - Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressées au maire de Loon-Plage et à la chambre départementale des notaires. Le présent arrêté sera affiché en mairie de Loon-Plage.

Article 4 - Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, le Sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque, les chefs de services régionaux et départementaux et le maire de la commune de Loon-Plage sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lille, le 07 OCT. 2013  
Le Préfet

Dominique BUR



## Commune de Loon Plage

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n°

du 07/10/13

mis à jour le

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

Prescrit

date 13/02/2001

aléa Inondation

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

Approuvé (PPRT Ryssen  
Alcool)

date 27/12/2010

effet Thermique  
Suppression

Prescrit (PPRT Multisites)

date 20/02/2009

effet Thermique  
Toxique  
Suppression

Approuvé (PPRT Alcan  
Aluminium)

date 12/04/2012

effet Thermique  
Toxique  
Suppression

Approuvé (PPRT Total APF)

date 21/02/2013

effet Thermique  
Suppression

Les documents de référence sont :

PPRT Ryssen Alcool approuvé le 27/12/2010

Consultable sur Internet

PPRT Multisites prescrit le 20/02/2009

Consultable sur Internet

PPRT Alcan Aluminium approuvé le 12/04/2012

Consultable sur Internet

PPRT Total APF approuvé le 21/02/2013

Consultable sur Internet

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

Moyenne

Modérée

Faible

Très faible

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

zone 1

### pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait du zonage réglementaire du PPRT Ryssen Alcool approuvé le 27/12/2010

Extrait du périmètre d'étude du PPRT Multisites prescrit le 20/02/2009

Extrait du zonage réglementaire du PPRT Alcan Aluminium approuvé le 12/04/2012

Extrait du zonage réglementaire du PPRT Total APF approuvé le 21/02/2013

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date

Le préfet de département

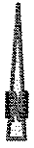


Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

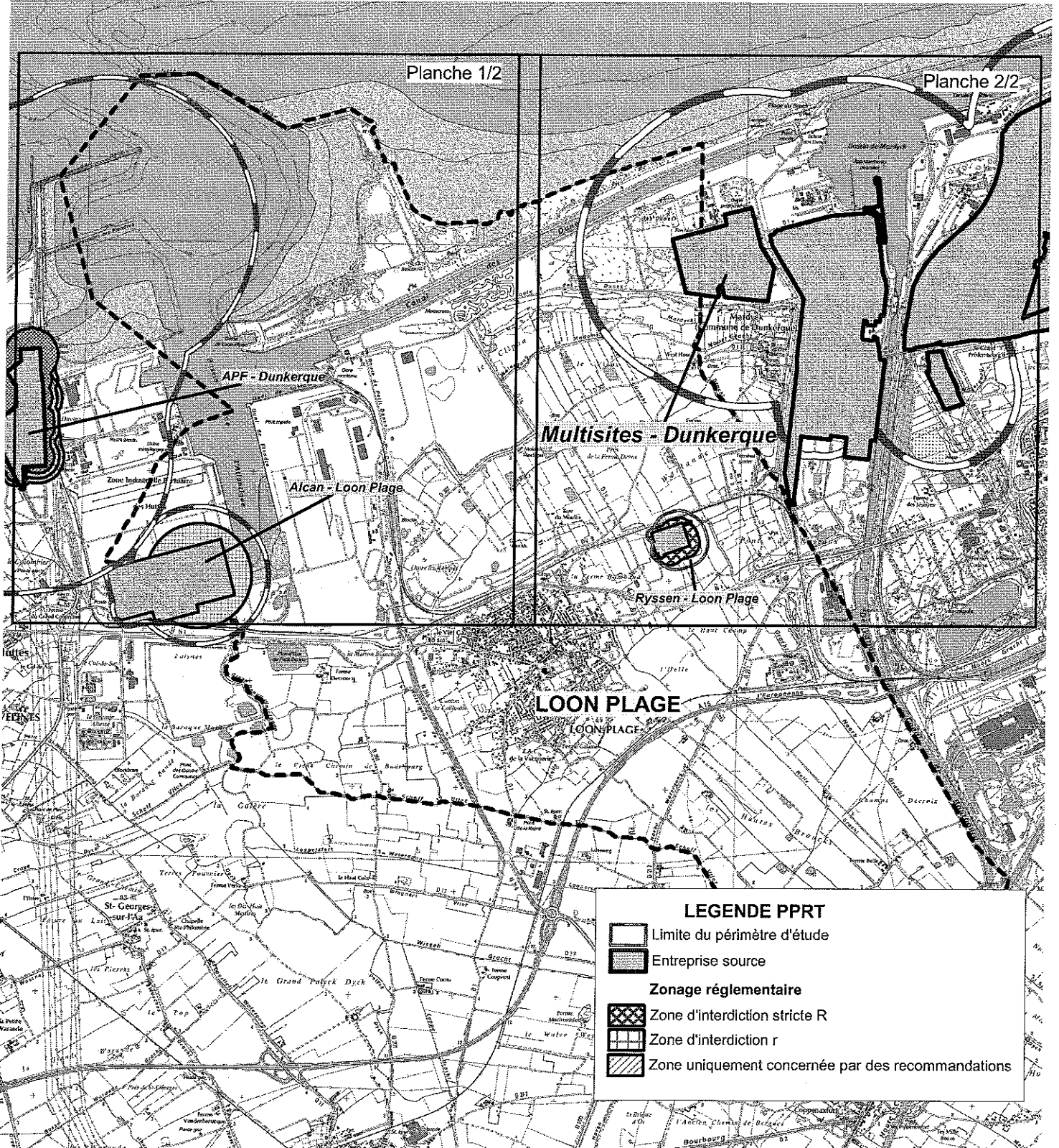
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD  
Stratégie Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
CS 90007  
59042 Lille Cedex  
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr





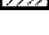
**Plan de Prévention des Risques Technologiques**  
**Site RYSSEN Alcools approuvé le 27/12/2010**  
**Site ALCAN approuvé le 12/04/2012 ,**  
**Site APF approuvé le 21/02/2013 ,**  
**Multisites en cours**  
**Commune de LOON PLAGE**



Ech: 1/50000



**LEGENDE PPRT**

-  Limite du périmètre d'étude
-  Entreprise source
- Zonage réglementaire**
-  Zone d'interdiction stricte R
-  Zone d'interdiction r
-  Zone uniquement concernée par des recommandations

© SCAN 25 IGN

créé le 10/07/2013



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Stratégie Information sur les Risques

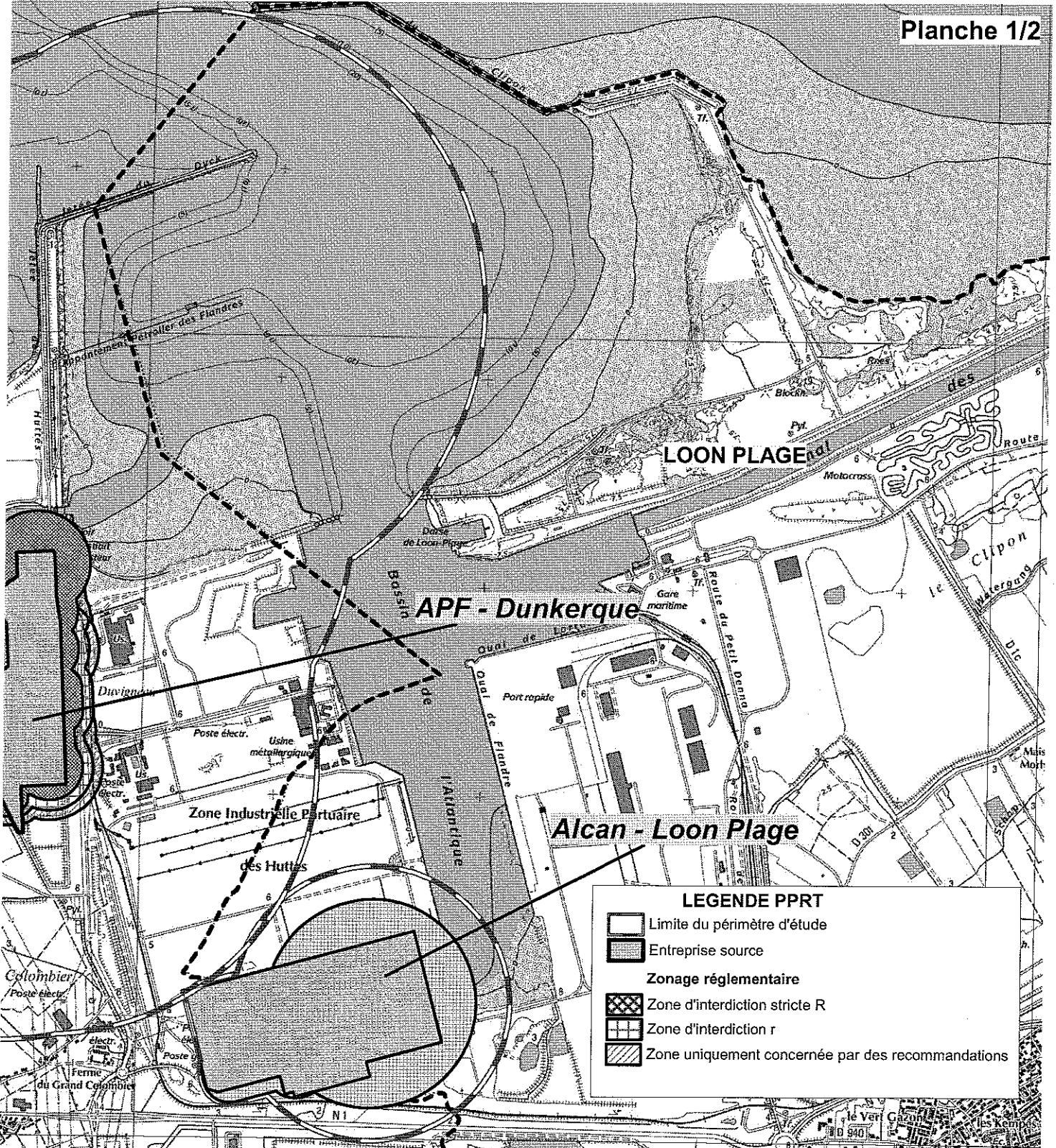
62 Boulevard de Belfort  
CS 90007  
59042 Lille Cedex  
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

**Plan de Prévention des Risques Technologiques**  
**Site RYSSEN Alcools approuvé le 27/12/2010**  
**Site ALCAN approuvé le 12/04/2012 ,**  
**Site APF approuvé le 21/02/2013 ,**  
**Multisites en cours**  
**Commune de LOON PLAGE**



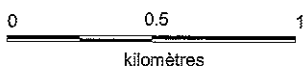
Ech:1/25000

Planche 1/2



**LEGENDE PPRT**

- Limite du périmètre d'étude
- Entreprise source
- Zonage réglementaire**
- Zone d'interdiction stricte R
- Zone d'interdiction r
- Zone uniquement concernée par des recommandations



© SCAN 25 IGN créé le 10/07/2013





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

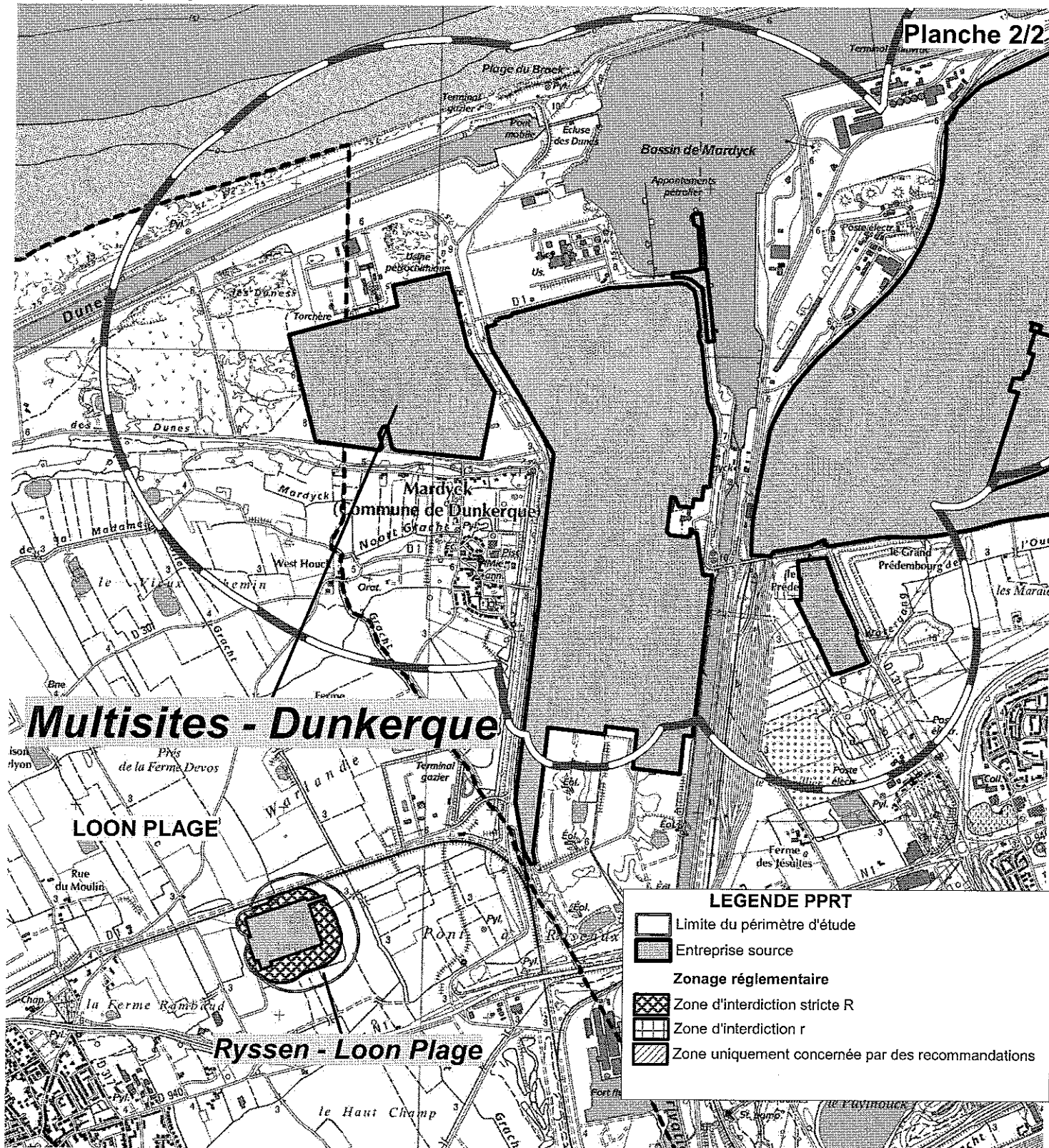
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD  
Stratégie Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
CS 90007  
59042 Lille Cedex  
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

**Plan de Prévention des Risques Technologiques**  
**Site RYSSEN Alcools approuvé le 27/12/2010**  
**Site ALCAN approuvé le 12/04/2012 ,**  
**Site APF approuvé le 21/02/2013 ,**  
**Multisites en cours**  
**Commune de LOON PLAGE**



Ech:1/25000







PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2013280-0009**

**signé par  
Dominique BUR - Préfet du Nord**

**le 07 Octobre 2013**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Loos

PRÉFET DU NORD

Cabinet du préfet

Service interministériel  
régional des affaires  
Civiles et économiques  
de défense et de  
protection civile

Bureau de l'information  
et de la sensibilisation

**Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Loos**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu les décret n°2010-1254 relatif à la prévention des risques;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2012 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de PC LOOS ;

Sur proposition du Directeur de cabinet ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> - Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Loos sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de Loos, préfecture et sous-préfecture. Le dossier d'information est consultable sur le site internet de la préfecture.

Article 2 - L'arrêté du 21 avril 2011 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Loos est abrogé.

Article 3 – Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressées au maire de Loos et à la chambre départementale des notaires. Le présent arrêté sera affiché en mairie de Loos.

Article 4 - Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, les chefs de services régionaux et départementaux et le maire de la commune de Loos sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lille, le 07 OCT. 2013  
Le Préfet

Dominique BUR

## Commune de LOOS

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° [ ] du 07/10/13 mis à jour le [ ]

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n [ ] oui  non

Approuvé (PER mouvements de terrains)	date	30/12/1994	aléa	Effondrement de terrain du à la présence de cavités
Prescrit	date	13/02/2001	aléa	Inondation
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

PER mouvements de terrains approuvé	Consultable sur Internet
	Consultable sur Internet
	Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t [ ] oui  non

Approuvé (PPRT Produits Chimiques de Loos)	date	30/08/2012	effet	Toxique
	date		effet	
	date		effet	

Les documents de référence sont :

PPRT Produits Chimiques de Loos approuvé le 30/08/2012	Consultable sur Internet
	Consultable sur Internet
	Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone 5  Moyenne zone 4  Modérée zone 3  Faible zone 2  Très faible Zone 1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait du zonage réglementaire du PPRT Produits Chimiques de Loos approuvé le 30/08/2012

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »



**Plan de Prévention des Risques Technologiques  
Site PC Loos approuvé le 30/08/2012**

**EXTRAIT du zonage PER cavités de Lille  
approuvé le 30/12/1994  
Commune de LOOS**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE

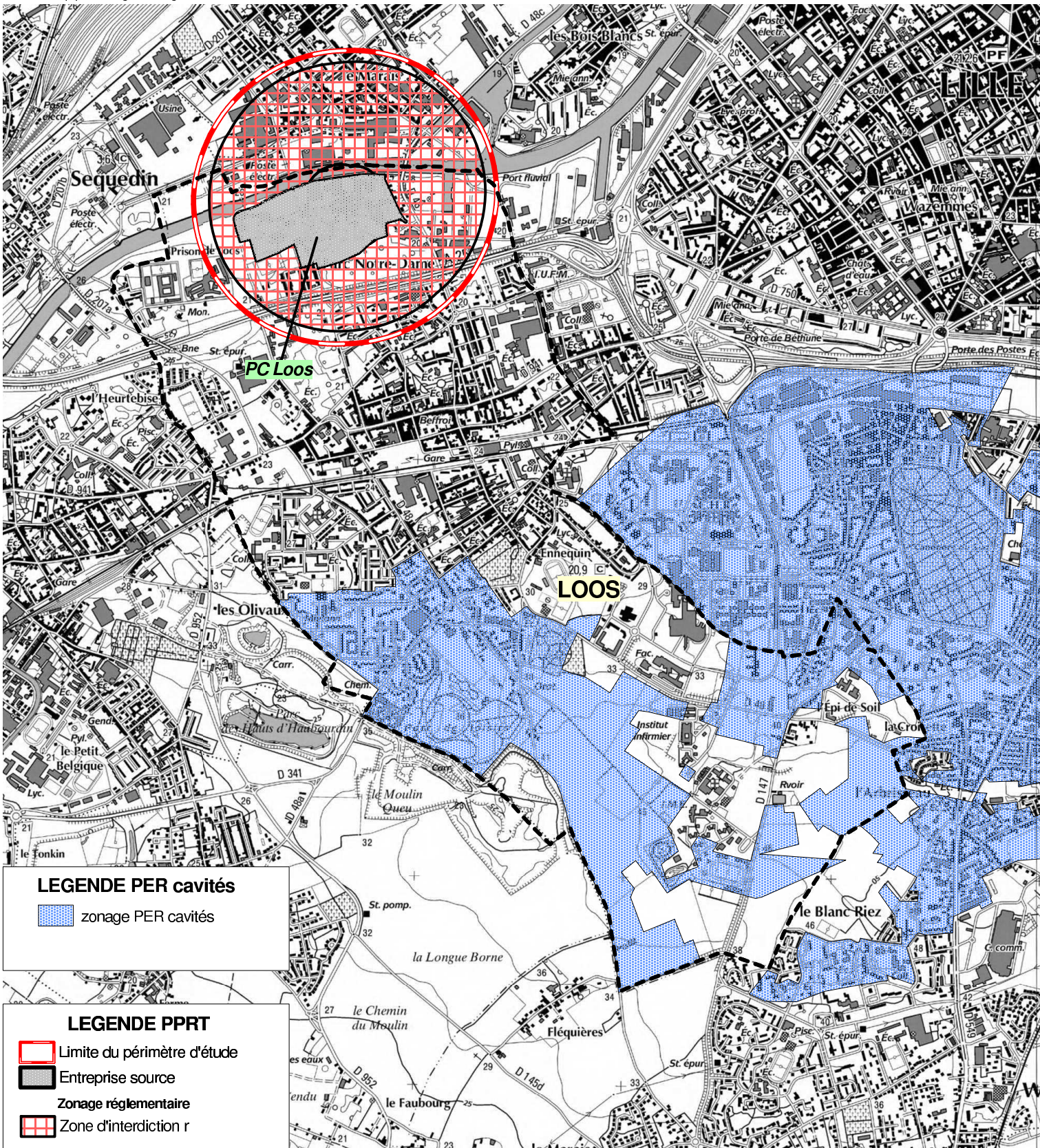
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Stratégie Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
CS 90007  
59042 Lille Cedex  
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr



Ech:1/25000

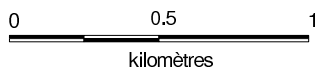


**LEGENDE PER cavités**

- zonage PER cavités

**LEGENDE PPRT**

- Limite du périmètre d'étude
- Entreprise source
- Zonage réglementaire
- Zone d'interdiction r



© SCAN 25 IGN créé le 11/07/2013





PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2013280-0010**

**signé par  
Dominique BUR - Préfet du Nord**

**le 07 Octobre 2013**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Moncheaux

PRÉFET DU NORD

Cabinet du préfet

Service interministériel  
régional des affaires  
Civiles et économiques  
de défense et de  
protection civile

Bureau de l'information  
et de la sensibilisation

**Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Moncheaux**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu les décret n°2010-1254 relatif à la prévention des risques;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2011 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de Titanobel Ostricourt ;

Sur proposition du Directeur de cabinet ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> - Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Moncheaux sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de Moncheaux, préfecture et sous-préfecture. Le dossier d'information est consultable sur le site internet de la préfecture.

Article 2 - L' arrêté du 21 avril 2011 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Moncheaux est abrogé.

Article 3 – Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressées au maire de Moncheaux et à la chambre départementale des notaires. Le présent arrêté sera affiché en mairie de Moncheaux.

Article 4 - Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, les chefs de services régionaux et départementaux et le maire de la commune de Moncheaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lille, le

Le Préfet

07 OCT. 2013

Dominique BUR

## Commune de Moncheaux

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n°  du 07/10/13 mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui  non

Prescrit	date	aléa
<input type="text"/>	13/02/2001	Inondation
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Les documents de référence sont :

<input type="text"/>	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui  non

Approuvé (PPRT Titanobel)	date	effet
<input type="text"/>	27/04/2011	Suppression
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Les documents de référence sont :

PPRT titanobel approuvé	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone 5  Moyenne zone 4  Modérée zone 3  Faible zone 2  Très faible Zone 1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date

Le préfet de département





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

44, rue de Toumai  
BP 289

59019 LILLE CEDEX

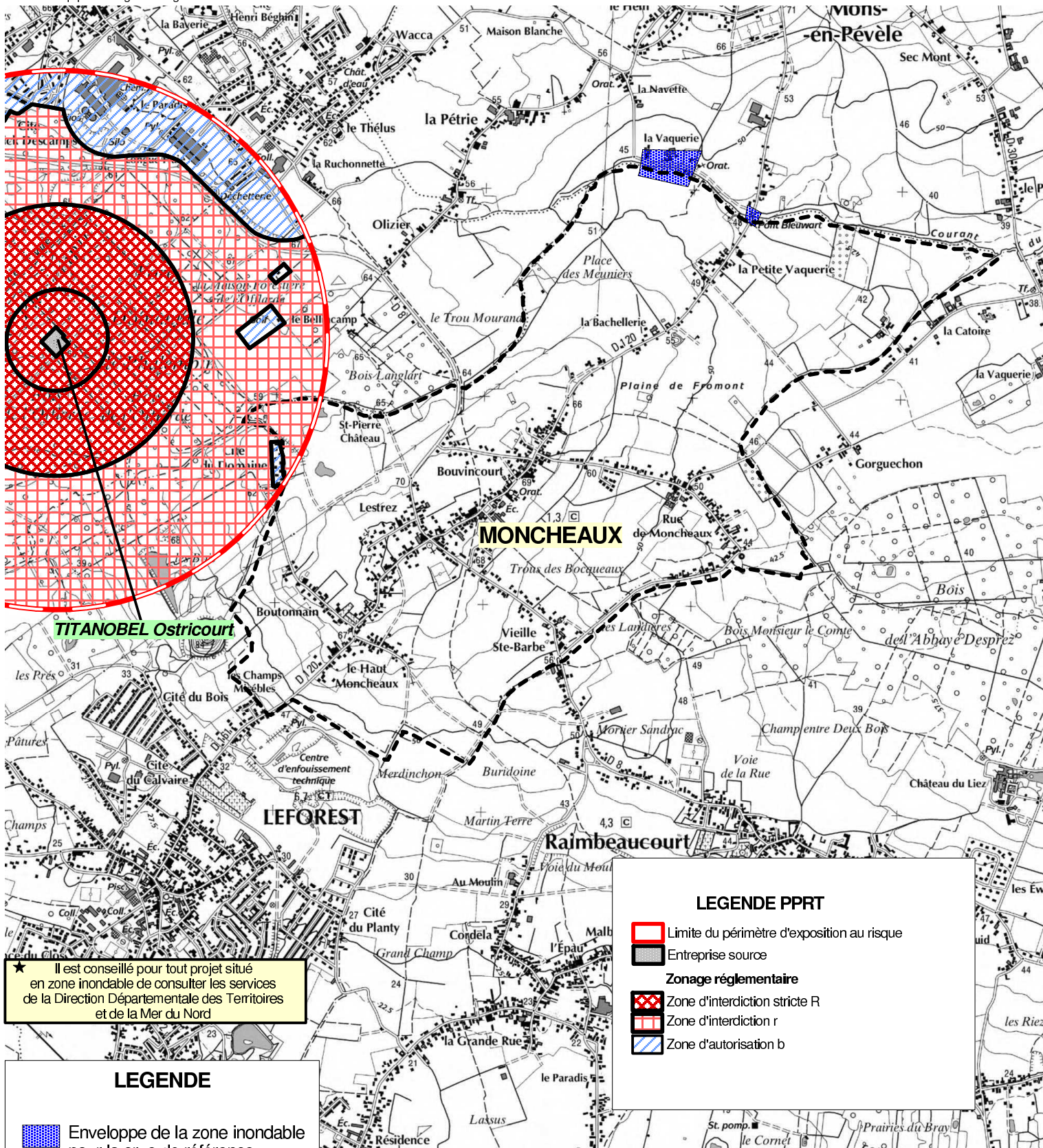
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

**EXTRAIT de l'étude hydraulique du Plan de Prévention des Risques  
de LA MARQUE en cours d'étude  
Commune de MONCHEAUX**

**Plan de Prévention des Risques Technologiques  
Site TITABOBEL Ostricourt approuvé le 27/04/2011  
Commune de MONCHEAUX**



Ech:1/25000



★ Il est conseillé pour tout projet situé en zone inondable de consulter les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

**LEGENDE**

Enveloppe de la zone inondable pour la crue de référence

Limite communale

**LEGENDE PPRT**

Limite du périmètre d'exposition au risque

Entreprise source

**Zonage réglementaire**

Zone d'interdiction stricte R

Zone d'interdiction r

Zone d'autorisation b







PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2013280-0011**

**signé par  
Dominique BUR - Préfet du Nord**

**le 07 Octobre 2013**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Ostricourt



**PRÉFET DU NORD**

Cabinet du préfet

Service interministériel  
régional des affaires  
Civiles et économiques  
de défense et de  
protection civile

Bureau de l'information  
et de la sensibilisation

**Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Ostricourt**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu les décret n°2010-1254 relatif à la prévention des risques;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2011 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de Titanobel Ostricourt ;

Sur proposition du Directeur de cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Ostricourt sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de Ostricourt, préfecture et sous-préfecture. Le dossier d'information est consultable sur le site internet de la préfecture.

**Article 2** - L'arrêté du 21 avril 2011 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Ostricourt est abrogé.

**Article 3** - Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressées au maire de Ostricourt et à la chambre départementale des notaires. Le présent arrêté sera affiché en mairie de Ostricourt.

**Article 4** - Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, les chefs de services régionaux et départementaux et le maire de la commune de Ostricourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lille, le 07 OCT. 2013  
Le Préfet

Dominique BUR



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

## Commune de Ostricourt

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n°

du 07/10/13

mis à jour le

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

Approuvé (PPRI de  
Wahagnies - Ostricourt)

date 21/01/2008

aléa

Inondation

date

aléa

date

aléa

date

aléa

date

aléa

date

aléa

Les documents de référence sont :

PPRI de Wahagnies - Ostricourt approuvé

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPRt ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

Approuvé (PPRT Titanobel)

date 27/04/2011

effet

Suppression

date

effet

date

effet

Les documents de référence sont :

PPRT Titanobel approuvé

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

Moyenne

Modérée

Faible

Très faible

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

Zone 1

### pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait du zonage réglementaire du PPRI de Wahagnies - Ostricourt approuvé le 21/01/2008

Extrait du zonage réglementaire du PPRT Titanobel Ostricourt approuvé le 27/04/2011

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date

Le préfet de département



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

44, rue de Tournai  
BP 289

59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

**EXTRAIT du zonage réglementaire du PPRi de WAHAGNIES OSTRICOURT  
approuvé le 21/01/2008  
Commune de OSTRICOURT**



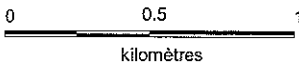
Ech:1/25000



★ Il est conseillé pour tout projet situé en zone inondable de consulter les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

**LEGENDE**

- zone naturelle d'accumulation faiblement exposée
- zone naturelle d'accumulation moyennement exposée
- zone urbaine d'accumulation moyennement exposée
- zone urbaine d'accumulation faiblement exposée
- zone faiblement exposée aux remontées de nappe
- zone de production importante
- axe d'écoulement principal
- cours d'eau et plan d'eau à conserver



© SCAN 25 IGN créé le 02/11/2010





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

44, rue de Tournai  
BP 289

59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

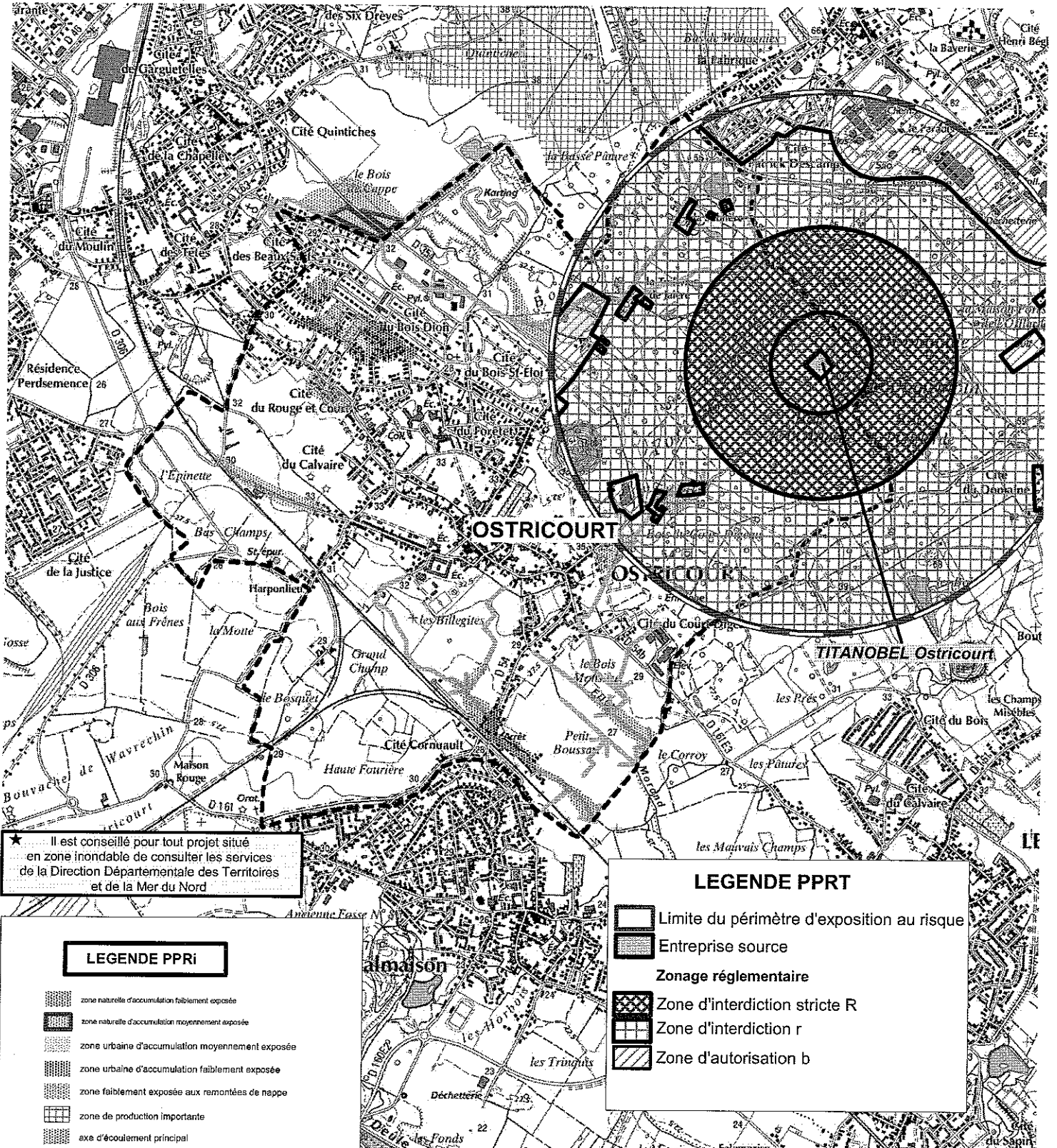
**EXTRAIT du zonage réglementaire du PPRi de WAHAGNIES OSTRICOURT  
approuvé le 21/01/2008**

**Commune de OSTRICOURT**

**Plan de Prévention des Risques Technologiques  
Site TITABOBEL Ostricourt approuvé le 27/04/2011  
Commune de OSTRICOURT**



Ech:1/25000



★ Il est conseillé pour tout projet situé en zone inondable de consulter les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

**LEGENDE PPRi**

- zone naturelle d'accumulation faiblement exposée
- zone naturelle d'accumulation moyennement exposée
- zone urbaine d'accumulation moyennement exposée
- zone urbaine d'accumulation faiblement exposée
- zone faiblement exposée aux remontées de nappe
- zone de production importante
- axe d'écoulement principal
- cours d'eau et plan d'eau à conserver

- LEGENDE PPRT**
- Limite du périmètre d'exposition au risque
  - Entreprise source
  - Zonage réglementaire**
  - Zone d'interdiction stricte R
  - Zone d'interdiction r
  - Zone d'autorisation b

© SCAN 25 IGN

créé le 02/11/2010  
modifié le 17/06/2011



PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2013280-0012**

**signé par  
Dominique BUR - Préfet du Nord**

**le 07 Octobre 2013**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Sequedin

PRÉFET DU NORD

Cabinet du préfet

Service interministériel  
régional des affaires  
Civiles et économiques  
de défense et de  
protection civile

Bureau de l'information  
et de la sensibilisation

**Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Sequedin**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu les décret n°2010-1254 relatif à la prévention des risques;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2012 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de PC LOOS ;

Sur proposition du Directeur de cabinet ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> - Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Sequedin sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de Sequedin, préfecture et sous-préfecture. Le dossier d'information est consultable sur le site internet de la préfecture.

Article 2 - L'arrêté du 21 avril 2011 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Sequedin est abrogé.

Article 3 – Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressées au maire de Sequedin et à la chambre départementale des notaires. Le présent arrêté sera affiché en mairie de Sequedin.

Article 4 - Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, les chefs de services régionaux et départementaux et le maire de la commune de Sequedin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lille, le 07 OCT. 2013  
Le Préfet

Dominique BUR



## Commune de Sequedin

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n°  du 07/10/13 mis à jour le

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui  non

Prescrit	date	aléa
	13/02/2001	Inondation

Les documents de référence sont :

<input type="text"/>	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui  non

Approuvé (PPRT Produits Chimiques de Loos)	date	effet
	30/08/2012	Toxique

Les documents de référence sont :

PPRT Produits Chimiques de Loos approuvé le 30/08/2012	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone 5  Moyenne zone 4  Modérée zone 3  Faible zone 2  Très faible Zone 1

## pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait du zonage réglementaire du PPRT Produits Chimiques de Loos approuvé le 30/08/2012

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date

Le préfet de département

**Plan de Prévention des Risques Technologiques  
Site PC Loos approuvé le 30/08/2012  
Commune de SEQUEDIN**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

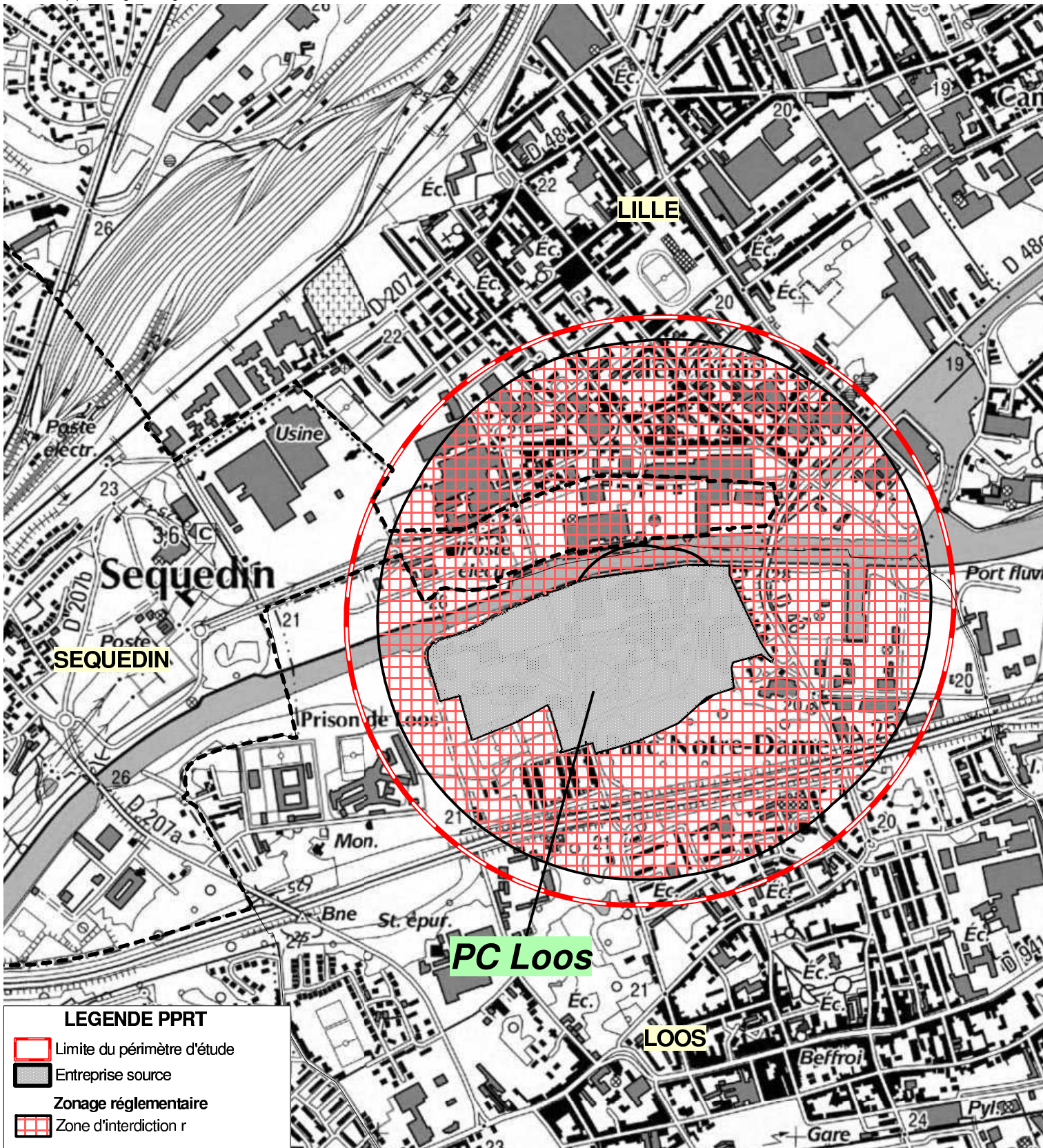
DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Stratégie Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
CS 90007  
59042 Lille Cedex  
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr



Ech:1/25000



**LEGENDE PPRT**

- Limite du périmètre d'étude
- Entreprise source
- Zone d'interdiction r

Zonage réglementaire

0 0.5 1

kilomètres

© SCAN 25 IGN

créé le 11/07/2013



PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2013280-0013**

**signé par  
Dominique BUR - Préfet du Nord**

**le 07 Octobre 2013**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Thumeries





## PRÉFET DU NORD

Cabinet du préfet

Service interministériel  
régional des affaires  
civiles et économiques  
de défense et de  
protection civile

Bureau de l'information  
et de la sensibilisation

### Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Thumeries

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu les décret n°2010-1254 relatif à la prévention des risques;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2011 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de Titanobel Ostricourt ;

Sur proposition du Directeur de cabinet ;

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> - Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Thumeries sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de Thumeries, préfecture et sous-préfecture. Le dossier d'information est consultable sur le site internet de la préfecture.

Article 2 - L'arrêté du 21 avril 2011 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Thumeries est abrogé.

Article 3 - Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressées au maire de Thumeries et à la chambre départementale des notaires. Le présent arrêté sera affiché en mairie de Thumeries.

Article 4 - Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, les chefs de services régionaux et départementaux et le maire de la commune de Thumeries sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lille, le 07 OCT. 2013

Le Préfet

Dominique BUR



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

## Commune de Thumeries

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n°

du 07/10/13

mis à jour le

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

Approuvé (PPRI de  
Wahagnies -Ostricourt)

date: 21/01/2008

aléa

Inondation

date:

aléa

date:

aléa

date:

aléa

date:

aléa

date:

aléa

Les documents de référence sont :

PPRI de Wahagnies - Ostricourt approuvé

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

Approuvé (PPRT Titanobel)

date: 27/04/2011

effet

Suppression

date:

effet

date:

effet

Les documents de référence sont :

PPRT Titanobel Ostricourt approuvé

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

Moyenne

Modérée

Faible

Très faible

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

zone 1

### pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait du zonage réglementaire du PPRI de Wahagnies - Ostricourt approuvé le 21/01/2008

Extrait du zonage réglementaire du PPRT Titanobel Ostricourt approuvé le 27/04/2011

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date

Le préfet de département



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

44, rue de Tournai  
BP 289

59019 LILLE CEDEX

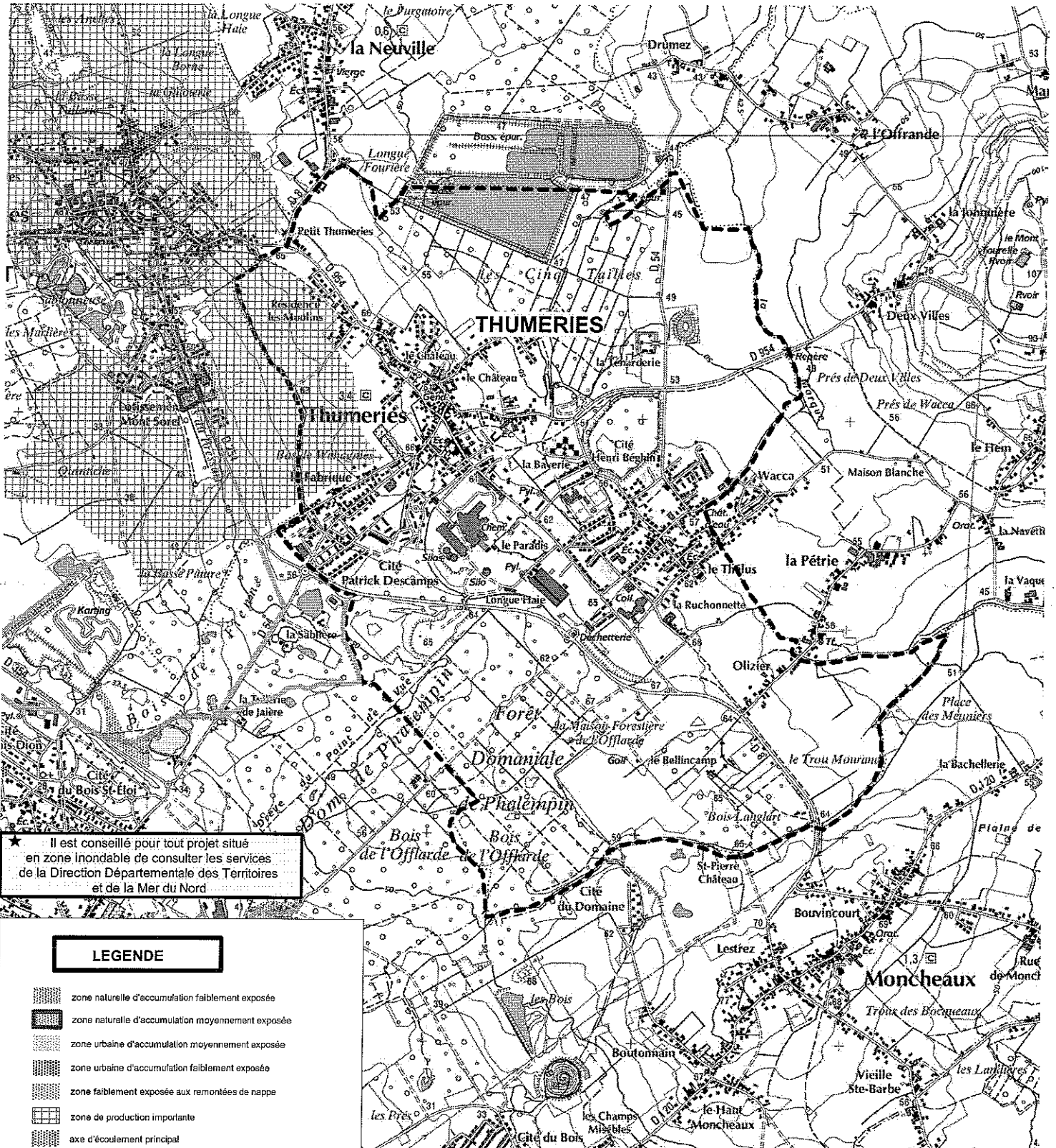
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

**EXTRAIT du zonage réglementaire du PPRi de WAHAGNIES OSTRICOURT  
approuvé le 21/01/2008**

**Commune de THUMERIES**



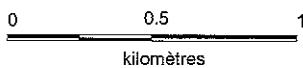
Ech:1/25000



★ Il est conseillé pour tout projet situé en zone inondable de consulter les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

**LEGENDE**

- zone naturelle d'accumulation faiblement exposée
- zone naturelle d'accumulation moyennement exposée
- zone urbaine d'accumulation moyennement exposée
- zone urbaine d'accumulation faiblement exposée
- zone faiblement exposée aux remontées de nappe
- zone de production importante
- axe d'écoulement principal
- cours d'eau et plan d'eau à conserver



© SCAN 25 IGN

créé le 02/11/2010





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

44, rue de Tournai  
BP 289

59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

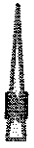
**EXTRAIT du zonage réglementaire du PPRi de WAHAGNIES OSTRICOURT  
approuvé le 21/01/2008**

**Commune de THUMERIES**

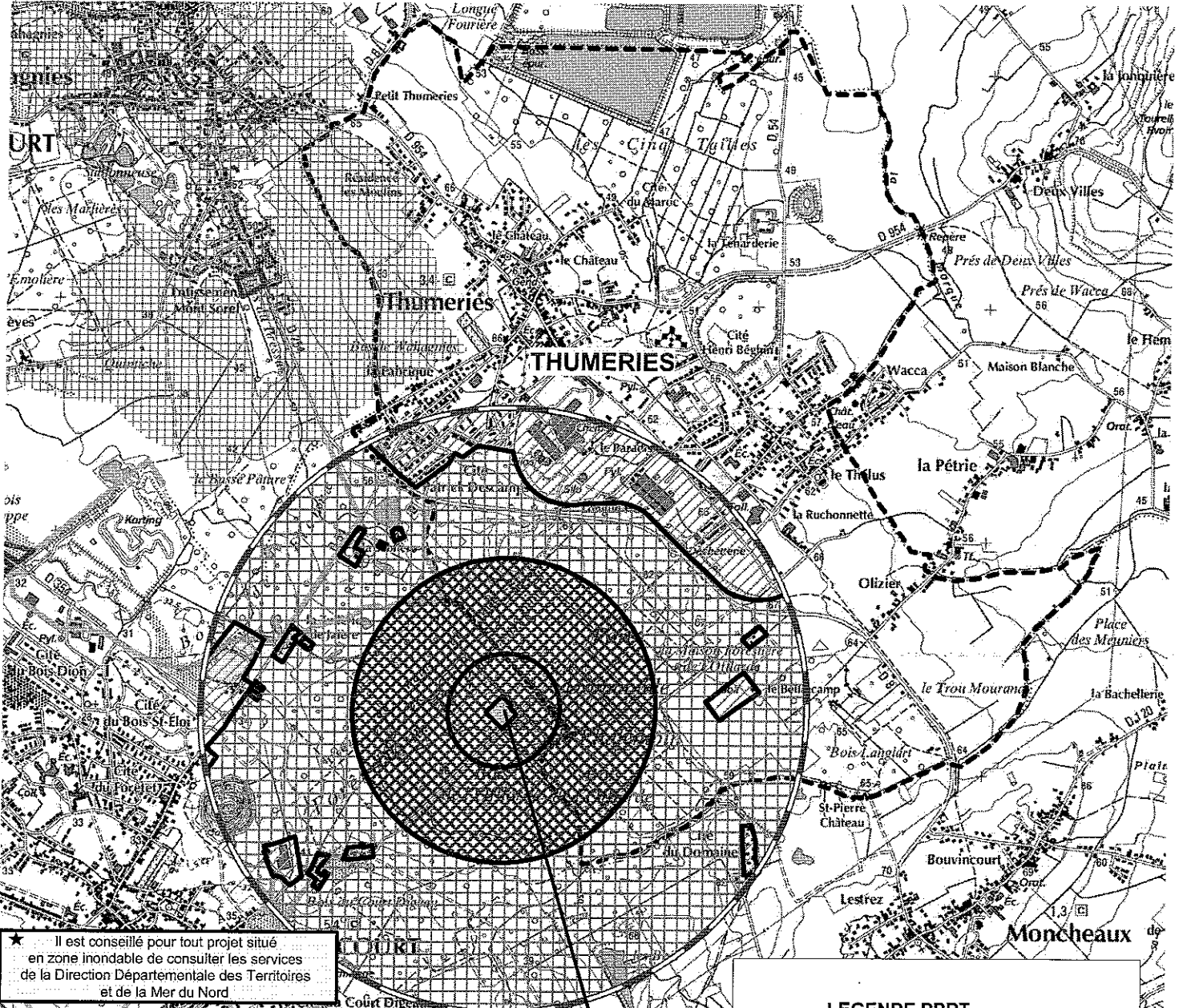
**Plan de Prévention des Risques Technologiques**

**Site TITABOBEL approuvé le 27/04/2011**

**Commune de THUMERIES**



Ech: 1/25000



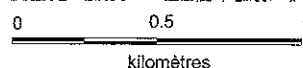
★ Il est conseillé pour tout projet situé en zone inondable de consulter les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

**LEGENDE PPRi**

- zone naturelle d'accumulation faiblement exposée
- zone naturelle d'accumulation moyennement exposée
- zone urbaine d'accumulation moyennement exposée
- zone urbaine d'accumulation faiblement exposée
- zone faiblement exposée aux remontées de nappe
- zone de production importante
- axe d'écoulement principal
- cours d'eau et plan d'eau à conserver

**LEGENDE PPRT**

- Limite du périmètre d'exposition au risque
- Entreprise source
- Zonage réglementaire**
- Zone d'interdiction stricte R
- Zone d'interdiction r
- Zone d'autorisation b



© SCAN 25 IGN

créé le 02/11/2010  
modifié le 17/06/2011



PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2013280-0014**

**signé par  
Dominique BUR - Préfet du Nord**

**le 07 Octobre 2013**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Valenciennes

## PRÉFET DU NORD

Cabinet du préfet

Service interministériel  
régional des affaires  
Civiles et économiques  
de défense et de  
protection civile

Bureau de l'information  
et de la sensibilisation

### Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Valenciennes

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu les décret n°2010-1254 relatif à la prévention des risques;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juin 2013 portant modification du plan de prévention du risque mouvement de terrain du Valenciennois ;

Sur proposition du Directeur de cabinet ;

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> - Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Valenciennes sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de Valenciennes, préfecture et sous-préfecture. Le dossier d'information est consultable sur le site internet de la préfecture.

Article 2 - L'arrêté du 21 avril 2011 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Valenciennes est abrogé.

Article 3 - Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressées au maire de Valenciennes et à la chambre départementale des notaires. Le présent arrêté sera affiché en mairie de Valenciennes.

Article 4 - Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, le Sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes, les chefs de services régionaux et départementaux et le maire de la commune de Valenciennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lille, le

07 OCT. 2013

Le Préfet

Dominique BUR



## Commune de Valenciennes

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n°  du 07/10/13 mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n  oui  non

	date	aléa	
Approuvé (PPRMT du Valenciennois)	21/01/2008		Mouvement de terrain Affaissement
Prescrit (PPRI de la Rhonelle)	13/02/2001		Inondation
Modification approuvée (PPRMT du Valenciennois)	13/06/2013		

Les documents de référence sont :  
Modification PPRMT du Valenciennois

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t  oui  non

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Les documents de référence sont :

<input type="text"/>	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone **5**  Moyenne zone **4**  Modérée zone **3**  Faible zone **2**  Très faible Zone **1**

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait du zonage réglementaire du PPRMT du valenciennois approuvé le 21/01/2008

Extrait du zonage réglementaire du PPRMT du Valenciennois approuvé le 13/06/2013

Extrait de l'Atlas Régional des Zones Inondables de la Rhonelle

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date

Le préfet de département





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE

DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Stratégie Information sur les Risques

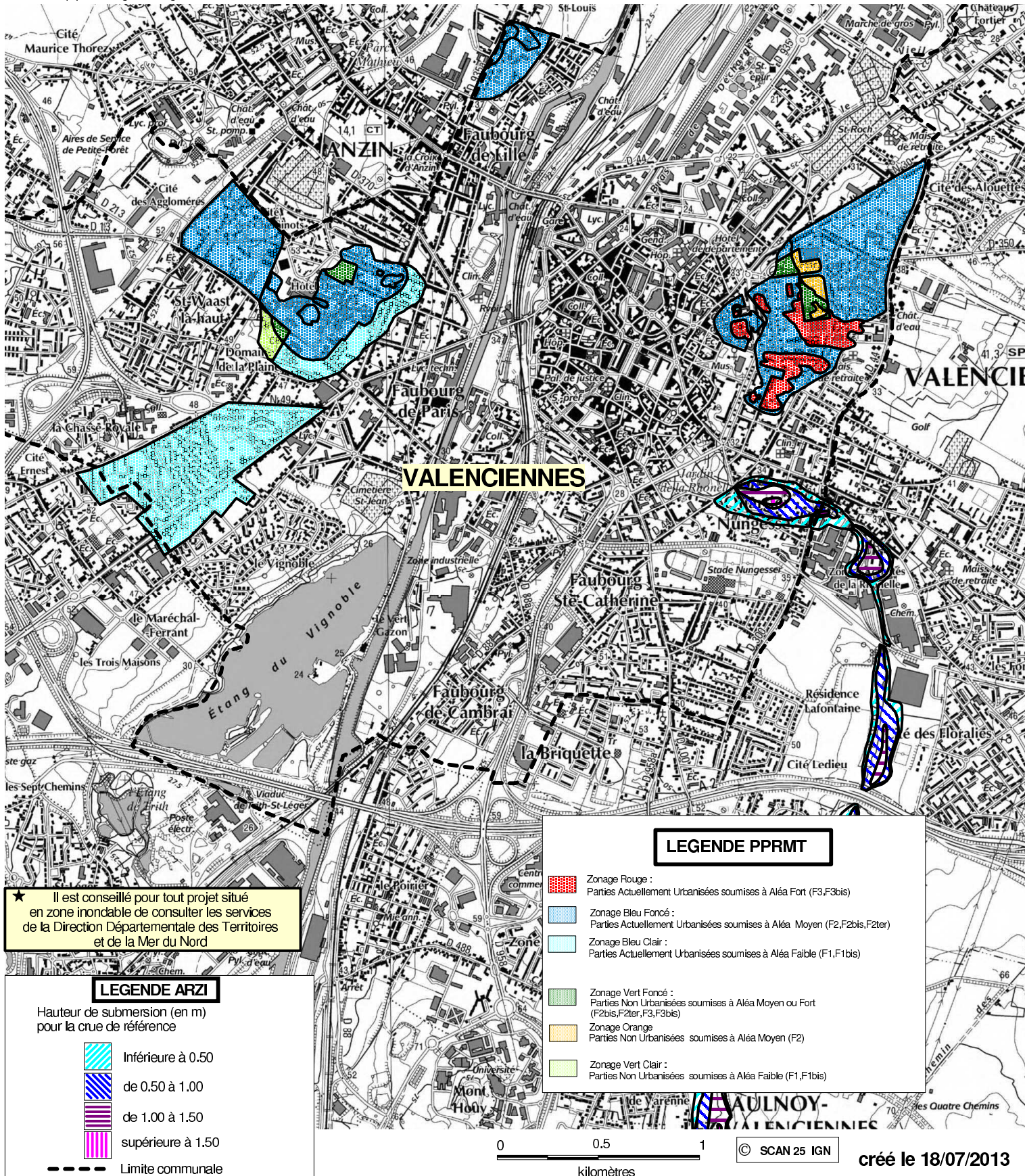
62 Boulevard de Belfort  
CS 90007  
59042 Lille Cedex  
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

**EXTRAIT Atlas Régional des Zones Inondables de la RHONELLE**  
**Commune de VALENCIENNES**

**EXTRAIT du zonage réglementaire du PPRMT**  
**du Valenciennois approuvé le 13/06/2013**  
**Commune de VALENCIENNES**



Ech:1/25000







PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2013280-0015**

**signé par  
Dominique BUR - Préfet du Nord**

**le 07 Octobre 2013**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Wahagnies



PRÉFET DU NORD

Cabinet du préfet

Service interministériel  
régional des affaires  
Civiles et économiques  
de défense et de  
protection civile

Bureau de l'information  
et de la sensibilisation

**Arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Wahagnies**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu les décret n°2010-1254 relatif à la prévention des risques;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2011 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de Titanobel Ostricourt ;

Sur proposition du Directeur de cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Wahagnies sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de Wahagnies, préfecture et sous-préfecture. Le dossier d'information est consultable sur le site internet de la préfecture.

**Article 2** - L'arrêté du 21 avril 2011 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Wahagnies est abrogé.

**Article 3** - Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressées au maire de Wahagnies et à la chambre départementale des notaires. Le présent arrêté sera affiché en mairie de Wahagnies.

**Article 4** - Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, les chefs de services régionaux et départementaux et le maire de la commune de Wahagnies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lille, le 07 OCT. 2013  
Le Préfet

Dominique BUR

## Commune de Wahagnies

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n°

du 07/10/13

mis à jour le

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

Approuvé (PPRI de  
Wahagnies - Ostricourt)

date 21/01/2008

aléa

Inondation

date

aléa

date

aléa

date

aléa

date

aléa

date

aléa

Les documents de référence sont :

PPRI de Wahagnies - Ostricourt approuvé

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

Approuvé (PPRT Titanobel)

date 27/04/2011

effet

Suppression

date

effet

date

effet

Les documents de référence sont :

PPRT Titanobel Ostricourt approuvé

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

Moyenne

Modérée

Faible

Très faible

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

Zone 1

### pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait du zonage réglementaire du PPRI de Wahagnies - Ostricourt approuvé le 21/01/2008

Extrait du zonage réglementaire du PPRT Titanobel Ostricourt approuvé le 27/04/2011

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date

Le préfet de département



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

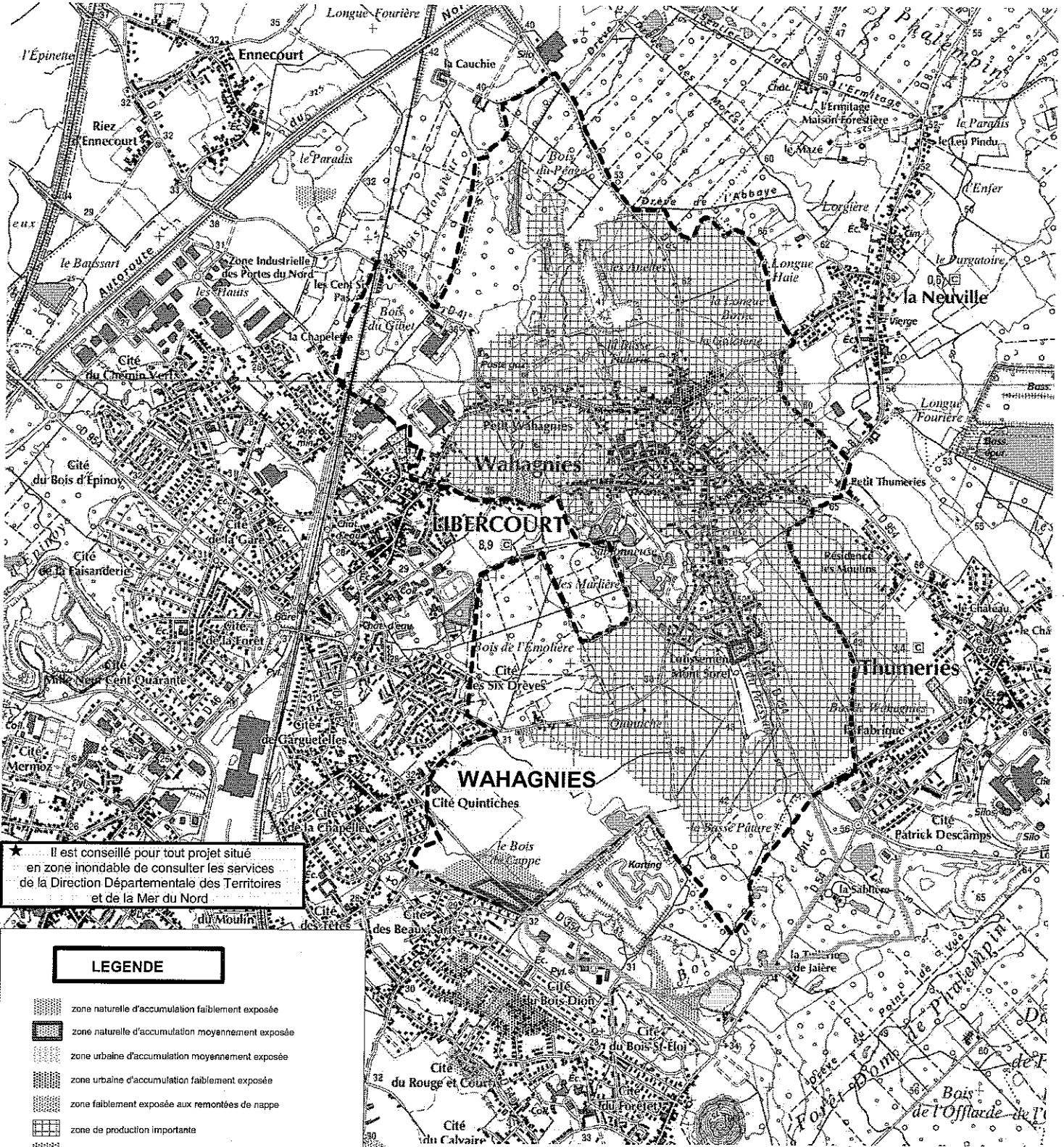
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques  
44, rue de Tournai  
BP 289  
59019 LILLE CEDEX  
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

**EXTRAIT du zonage réglementaire du PPRi de WAHAGNIES OSTRICOURT  
approuvé le 21/01/2008  
Commune de WAHAGNIES**



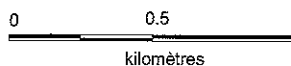
Ech:1/25000



★ Il est conseillé pour tout projet situé en zone inondable de consulter les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

**LEGENDE**

- zone naturelle d'accumulation faiblement exposée
- zone naturelle d'accumulation moyennement exposée
- zone urbaine d'accumulation moyennement exposée
- zone urbaine d'accumulation faiblement exposée
- zone faiblement exposée aux remontées de nappe
- zone de production importante
- axe d'écoulement principal
- cours d'eau et plan d'eau à conserver



© SCAN 25 IGN

créé le 02/11/2010





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

44, rue de Tournai

BP 289

59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

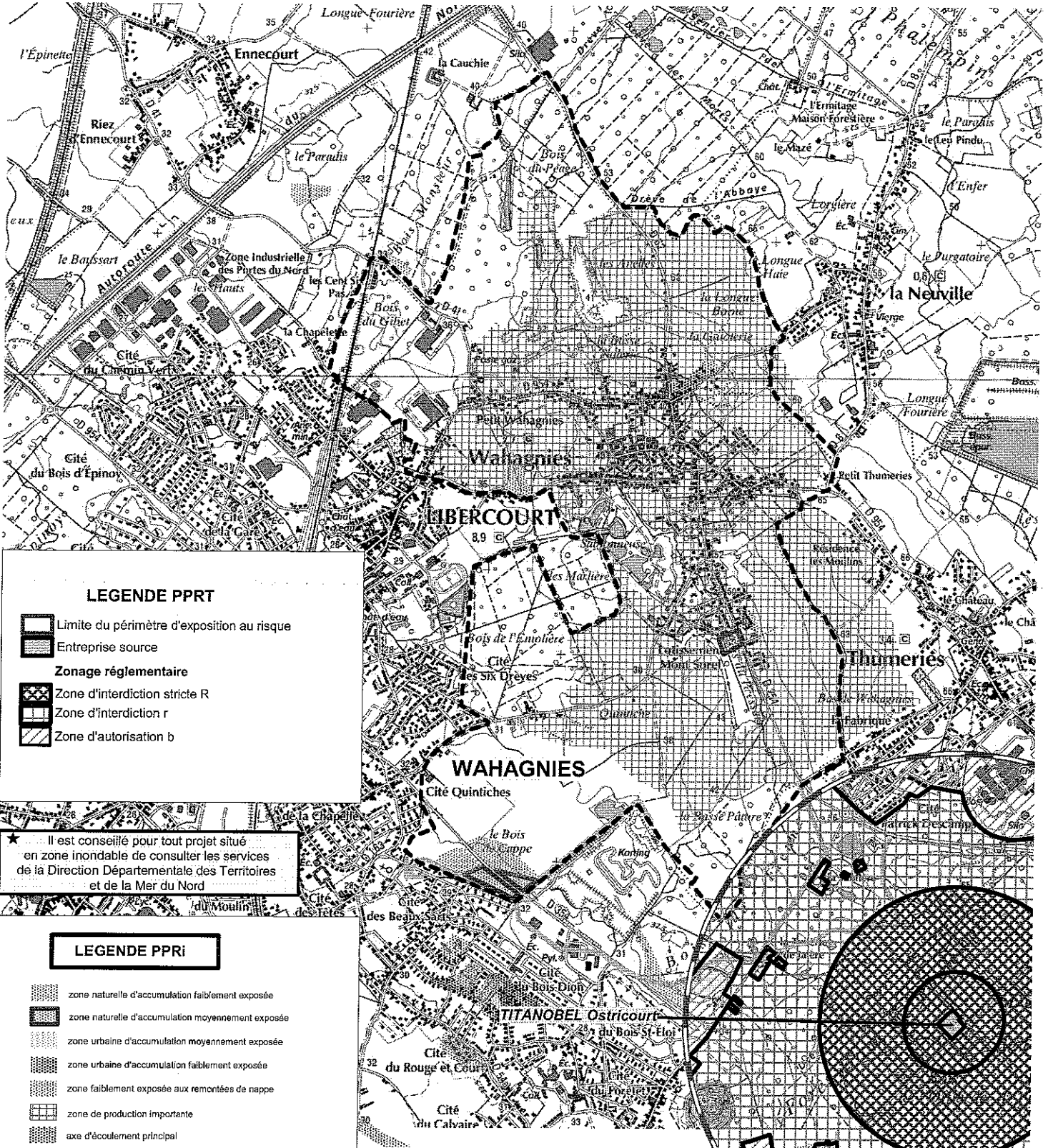
**EXTRAIT du zonage réglementaire du PPRi de WAHAGNIES OSTRICOURT  
approuvé le 21/01/2008**

**Commune de WAHAGNIES**

**Plan de Prévention des Risques Technologiques  
Site TITABOBEL Ostricourt approuvé le 27/04/2011  
Commune de WAHAGNIES**



Ech:1/25000



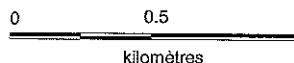
**LEGENDE PPRT**

- Limite du périmètre d'exposition au risque
- Entreprise source
- Zonage réglementaire**
- Zone d'interdiction stricte R
- Zone d'interdiction r
- Zone d'autorisation b

★ Il est conseillé pour tout projet situé en zone inondable de consulter les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

**LEGENDE PPRi**

- zone naturelle d'accumulation faiblement exposée
- zone naturelle d'accumulation moyennement exposée
- zone urbaine d'accumulation moyennement exposée
- zone urbaine d'accumulation faiblement exposée
- zone faiblement exposée aux remontées de nappe
- zone de production importante
- axe d'écoulement principal
- cours d'eau et plan d'eau à conserver



© SCAN 25 IGN

créé le 02/11/2010  
modifié le 17/06/2011